

## Conférence du Conseil de l'Europe sur le recrutement, la formation et l'évolution professionnelle des personnels pénitentiaires et de probation

Strasbourg, 14.06.2017 – La Conférence annuelle du Conseil de l'Europe des Directeurs de services pénitentiaires et de probation se tiendra à Lillestrøm (Norvège) les 20 et 21 juin et portera sur les diverses manières d'améliorer le recrutement, la formation et l'évolution professionnelle des personnels de ces services.

Sous le thème « Recrutement, formation et développement du personnel au 21<sup>e</sup> siècle », la conférence permettra à des directeurs de services pénitentiaires et de probation européens, des représentants d'organisations internationales ainsi que des experts et des chercheurs d'échanger des informations et des bonnes pratiques concernant la sélection et la formation des personnels.

L'événement sera organisé conjointement par le Conseil de l'Europe et la Direction du Service correctionnel de Norvège.

Les personnels pénitentiaires et de probation sont confrontés à de nombreux défis dans leur travail quotidien, s'occupant par exemple d'une variété croissante de catégories de délinquants ayant des situations personnelles et des origines culturelles diverses, qu'il s'agisse de personnes présentant des troubles mentaux ou des problèmes d'addiction, d'étrangers, de mineurs, de dangereux criminels ou d'extrémistes violents.

La sélection et la formation de personnels hautement qualifiés sont indispensables pour une bonne gestion des services pénitentiaires et de probation et pour une société plus sûre. Cependant, les pratiques dans ce domaine sont parfois très variables d'un pays d'Europe à l'autre du point de vue des critères de sélection, de la durée de la formation, des examens finaux, du contenu des formations et des perspectives de carrière pour les différents grades des personnels.

Un accord est nécessaire autour de normes et de pratiques communes si l'on veut garantir que les personnels soient convenablement formés et disposent de moyens suffisants, que leur statut professionnel soit dûment reconnu et qu'ils s'occupent des délinquants dans le respect de normes éthiques élevées.

De plus, l'utilisation croissante des technologies de l'information et de la communication dans les prisons et pour la surveillance des délinquants en milieu ouvert requiert une formation spécifique pour les personnels. Ces technologies ne doivent pas nuire aux interactions professionnelles positives qui existent au quotidien entre les personnels et les délinquants et elles doivent être utilisées d'une manière à la fois efficace et humaine.

Per-Willy Amundsen, ministre norvégien de la Justice et de la Sécurité publique, Jan Kleijssen, Directeur de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité du Conseil de l'Europe, et Peter Hennephof, Directeur général de l'Agence néerlandaise des institutions pénitentiaires, s'exprimeront en ouverture de la conférence.

D'autres intervenants seront Mykola Gnatovskyy, Président du Comité du Conseil de l'Europe pour la prévention de la torture (CPT), Jørgen Brucker, directeur de l'Institut universitaire du Service correctionnel de Norvège, et le professeur Cornelius König, de l'université de la Sarre.

Un document regroupant les principales conclusions de la conférence devrait être adopté.

### Informations complémentaires & Programme

#### Informations pratiques :

La conférence se tiendra à l'Institut universitaire du Service correctionnel de Norvège. Seules les séances d'ouverture (9h30 à 12h15, 21 juin) et de clôture (14h45, 22 juin) seront ouvertes aux médias.

Les demandes d'accréditation sont à envoyer à l'adresse : [Fredrik.sjoli@kriminalomsorg.no](mailto:Fredrik.sjoli@kriminalomsorg.no) avant le 19 juin à 10 heures. Dans votre demande, veuillez indiquer vos noms, date de naissance et pays, ainsi que l'organe de presse que vous représentez. Veuillez vous munir de votre carte de presse lors de la conférence.

## Contacts Presse

Conseil de l'Europe :

[Jaime Rodriguez](#), Porte-parole/Attaché de presse, tél. +33 3 90 21 47 04

Service correctionnel de la Norvège :

[Fredrik Sjøli](#), Attaché de presse, tél. +47 909 222 46.